

Décision

Générale

colonial

Décision n° 598 portant réduction de certains tarifs d'utilisation des installations du port.

n° 598

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date de publication
3 juin 1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les articles ci-après, du tarif général d'utilisation des installations du Port et de l'Aéroport de Djibouti sont rectifiés comme suit : TARIFS Ancien Nouveau PREMIÈRE SECTION C. Minérales : I Pierre précieuse, inférieure à un carat...- 600 fr. le carat Pierre précieuse supérieure ou égale à un carat 1.000 fr. le carat au lieu de.. 10.000 fr. le carat TROISIÈME SECTION Colis postaux et paquets postes: Pierre précieuse inférieure à un carat... 600 fr. le carat Pierre précieuse supérieure ou égale à un carat 1.000 fr. le carat au lieu de.. 10.000 fr. le carat